[LE MARCHÉ DU LUNDI]

18 JUILLET 2022

ecofi Actifs pour le futur

François LETT
Directeur du département éthique et solidaire

L'appel pour préserver les espèces sauvages

#ISR

Source de 4 ans d'études par 85 experts scientifiques, le tout récent Rapport de l'IPBES (Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) « Utilisation durable des espèces sauvages » constate la dégradation de la biodiversité qui met en péril une grande variété d'espèces sauvages telles que les plantes - dont les algues - les champignons et les animaux, terrestres et marins. Le Rapport délivre un chiffre choc : l'humanité dépend de 50 000 espèces sauvages pour sa survie, notamment pour l'alimentation, l'énergie, les matériaux, la médecine et les loisirs.

Aujourd'hui, les experts estiment qu'un million d'espèces de plantes et d'animaux sont menacées d'extinction. Au total, 70 % des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté dépendent directement des espèces sauvages. « Une personne sur cinq dépend des plantes sauvages pour son alimentation et ses revenus. 2,4 milliards de personnes dépendent du bois de chauffage pour cuisiner. Environ 90 % des 120 millions de personnes travaillant dans les pêcheries de capture vivent de la pêche à petite échelle. » énonce Maria Emery, co-présidente du Rapport.

L'augmentation des besoins humains contribue à surexploiter les espèces animales et végétales. La pêche constitue un cas emblématique où 34 % des stocks de poissons sauvages marins se retrouvent surexploités. Pour remédier aux atteintes à la biodiversité, l'IPBES préconise la réduction de la pêche illégale, tout en soutenant la pêche à petite échelle.

Au-delà de la surexploitation animale, la biodiversité reste largement menacée par l'exploitation forestière. Avec la cueillette et la chasse, elle touche 12 % des espèces d'arbres sauvages. Ces pratiques menacent par ailleurs plusieurs groupes de plantes, comme les cactus et les orchidées. Au total, 1 341 espèces de mammifères sauvages sont menacées par ces pressions.

Pour contrer cette tendance, les experts de la biodiversité préconisent « la gestion et la certification des forêts pour des usages multiples », soit la réduction des déchets dans la fabrication des produits du bois via des innovations technologiques mais surtout la reconnaissance des peuples autochtones et des communautés locales.

Le Rapport de l'IPBES confirme que les peuples autochtones, grâce à leurs connaissances de la nature, permettent le maintien de la biodiversité. Ceux-ci gèrent la pêche, la cueillette et d'autres utilisations d'espèces sauvages sur plus de 38 millions de km2 de terres, soit 40 % des zones terrestres conservées dans 87 pays. « Ces pratiques reposent sur des valeurs communes, comme l'obligation de traiter la nature avec respect, de restituer tout prélèvement, d'éviter le gaspillage, de gérer les récoltes et d'assurer une distribution juste et équitable des avantages tirés des espèces sauvages pour le bien-être de la communauté. » a déclaré Maria Emery.

Le commerce illégal d'espèces sauvages représente à lui seul la troisième catégorie la plus importante de l'ensemble du commerce illégal derrière le trafic de drogues et le trafic d'armes. Les auteurs du Rapport estiment que ce type de commerce représente entre 69 et 199 milliards de dollars. Les commerces illégaux de bois et de poissons restent les plus lucratifs.

Le Rapport constitue une base roborative pour orienter les futures actions à mettre en place, face à une biodiversité menacée par le changement climatique, l'augmentation de la demande et les progrès technologiques. Il convient à présent à la 19ème Conférence mondiale sur la vie sauvage qui se tiendra à Panama en novembre 2022 de prendre les justes décisions sur la protection des espèces.

> **AU-DELÀ DE LA SUREXPLOITATION ANIMALE, LA BIO-DIVERSITÉ RESTE LARGEMENT MENACÉE PAR L'EXPLOITATION FORESTIÈRE. AVEC LA CUEILLETTE ET LA CHASSE, ELLE TOUCHE 12% DES ESPÈCES D'ARBRES SAUVAGES.**

[CHIFFRES CLÉS]

A découvrir sur les réseaux sociaux pendant l'été, les chiffres clés qui font et feront Ecofi !

N'HÉSITEZ PAS À NOUS SUIVRE, À PARTAGER, À LIKER !

Document non contractuel. Le présent document contient des éléments d'information, des opinions et des données chiffrées qu'Ecofi considère comme exacts ou fondés au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier ou boursier du moment. Il est produit à titre d'information uniquement et ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.